



Conseil économique et social

Distr. générale
19 décembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-troisième session

2-13 mars 2009

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi donné à la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes 2000 : égalité entre les sexes,

développement et paix pour le XXI^e siècle :

promotion de l'égalité des sexes, situations

et questions de programme

Préparation de l'*Étude mondiale de 2009* sur le rôle des femmes dans le développement

Note du Secrétaire général

Résumé

Dans sa résolution 59/248, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'actualiser l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement* et de la lui présenter à sa soixante-quatrième session. La présente note contient des informations au sujet de cette actualisation.

* E/CN.6/2009/1.



I. Généralités

1. Dans sa résolution 35/78, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de préparer un plan d'ensemble détaillé pour une étude interdisciplinaire et multisectorielle sur le rôle des femmes dans le développement global, compte tenu des recommandations pertinentes de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, tenue à Copenhague, ainsi que des résultats des conférences des Nations Unies consacrées à des problèmes de développement, et de lui faire rapport à ce sujet à sa trente-sixième session. L'*Étude mondiale* devait être préparée en étroite collaboration avec les institutions concernées des Nations Unies, et en consultation avec la Commission de la condition de la femme¹. La première étude a été publiée en 1986².

2. Dans sa résolution 40/204, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'actualiser périodiquement l'*Étude mondiale*, en la centrant sur certains problèmes nouveaux du développement qui ont eu une incidence sur le rôle des femmes dans l'économie aux niveaux local, national, régional et international. Par la suite, des études mondiales ont été soumises à l'Assemblée en 1989, 1994, 1999 et 2004³. La dernière livraison (2004) mettait l'accent sur les femmes et les migrations internationales et présentait des questions clefs concernant la migration de la main-d'œuvre et les droits des migrantes, des réfugiées et des personnes déplacées ainsi que le trafic de femmes et de filles.

3. Dans sa résolution 59/248, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'actualiser l'*Étude mondiale* en notant que cette étude devra rester centrée sur certains thèmes nouveaux liés au développement qui ont une incidence sur le rôle des femmes dans l'économie aux niveaux national, régional et international. À sa soixantième session, l'Assemblée a décidé que le thème de la prochaine étude serait la maîtrise des ressources économiques et l'accès des femmes aux financements, y compris au microfinancement⁴.

4. La présente note est destinée à faire part à la cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme de l'état d'avancement de l'*Étude mondiale* qui aura pour thème « La maîtrise des ressources économiques et l'accès aux financements, y compris au microfinancement », et qui sera soumise à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale en 2009.

II. Préparatifs de l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*

5. La Division de la promotion de la femme poursuit la préparation de l'*Étude mondiale* par le biais de consultations avec des entités des Nations Unies dans le cadre du réseau interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes, ainsi qu'en coopération avec d'autres divisions du Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales.

¹ Voir résolutions 36/74 et 36/127 de l'Assemblée générale.

² Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.IV.3.

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.89.IV.2, A/49/378, A/54/227 et A/59/287.

⁴ Résolution 60/210, par. 38.

6. Une consultation d'experts sur le thème de la maîtrise des ressources économiques et de l'accès des femmes aux financements, y compris au microfinancement, accueillie par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), a été organisée à Bangkok du 12 au 14 novembre 2008 par la Division de la promotion de la femme et a donné l'occasion à des experts d'examiner les thèmes retenus, ainsi que de fournir des avis et de formuler des recommandations qui serviront de base à l'*Étude*. Elle a également été l'occasion pour diverses entités des Nations Unies – Commission économique pour l'Afrique, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, CESAP, Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation internationale du travail (OIT), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-Habitat) – d'apporter leurs contributions aussi bien pendant qu'avant cette consultation. L'Institut asiatique de technologie (partenaire du FIDA) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont également participé à la consultation.

7. Une nouvelle consultation, à laquelle seront invités les experts et les entités des Nations Unies, sera organisée en février 2009.

III. Thèmes qui seront abordés dans l'*Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement*

8. L'*Étude mondiale* sera consacrée à la maîtrise des femmes sur les ressources économiques et à l'accès des femmes aux ressources financières, y compris au microfinancement, dans le cadre général de leur émancipation économique. Il est de plus en plus largement admis que les femmes ont un rôle clef à jouer dans le développement économique. Un accès accru des femmes aux ressources et une plus grande maîtrise de ces ressources non seulement contribue à l'amélioration de leur situation économique et de celle de leur ménage et communauté, mais également a un effet multiplicateur sur la croissance. À l'inverse, lorsque les femmes n'ont pas de pouvoir économique, cela nuit à la croissance, entrave les activités de lutte contre la pauvreté et se traduit, entre autres, par des niveaux d'éducation et de santé moins élevés pour les femmes et les enfants, des risques accrus de contracter le VIH/sida⁵ et une plus grande violence pour les femmes et les filles⁶.

9. L'impact potentiel d'un certain nombre de conventions de l'OIT⁷ et traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, dont certaines dispositions encouragent l'émancipation économique des femmes, sera examiné. De même,

⁵ « L'égalité des sexes, un atout économique : un plan d'action du Groupe de la Banque mondiale », septembre 2006.

⁶ A/61/122/Add.1, par. 87.

⁷ L'OIT a adopté un certain nombre de conventions présentant un intérêt particulier pour l'égalité entre les sexes, et en particulier les quatre conventions suivantes : Convention concernant la discrimination (en matière d'emploi et de profession) de 1958 (n° 111), Convention sur l'égalité de rémunération de 1951 (n° 100), Convention sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales de 1981 (n° 156) et Convention sur la protection de la maternité de 2000 (n° 183).

l'étude examinera la façon dont les États peuvent utiliser systématiquement et efficacement ces instruments pour surmonter les obstacles à la participation des femmes à l'économie.

10. L'*Étude mondiale* abordera certains des principaux obstacles qui ont jusqu'à présent freiné la participation des femmes à l'activité économique. L'absence de dispositions juridiques garantissant les droits économiques des femmes, combinée à un droit coutumier qui pénalise les femmes en matière d'héritage, figure parmi les principaux facteurs de la vulnérabilité des femmes à la pauvreté. La discrimination à l'égard des femmes sur le marché du travail et le fait que les femmes n'aient pas un accès suffisant à l'éducation, à la formation et à la technologie freinent également leur émancipation économique. Les stéréotypes, les pratiques traditionnelles et la répartition inégale du travail entre femmes et hommes au sein du ménage peuvent encore exacerber les inégalités dont sont victimes les femmes, s'agissant de l'accès aux ressources économiques et financières et de la maîtrise de ces ressources⁸. Parce que les femmes n'ont qu'un accès limité aux organes de décision, les politiques et stratégies économiques ne prennent que peu souvent en compte leur situation particulière, ce qui peut aggraver encore les inégalités concernant l'accès aux ressources et aux possibilités économiques. L'*Étude mondiale* étudiera également les obstacles à l'émancipation économique des femmes créés par l'apparition de nouvelles questions, telles que les changements climatiques et la crise de l'alimentation et de l'énergie.

11. L'*Étude mondiale* identifiera les possibilités pour les femmes de participer à l'activité économique aux niveaux microéconomique, mesoéconomique et macroéconomique, les obstacles en la matière et les liens entre ces différents niveaux d'activités. Elle examinera également les liens entre politique économique et politique sociale à différents niveaux et leur impact. Les conséquences de l'évolution de l'environnement économique mondial, telles que l'interdépendance de plus en plus des économies et la crise financière actuelle, seront abordées.

12. Dans certaines régions, les hommes quittent le foyer pour chercher du travail laissant les femmes derrière eux et responsables à elles seules de la production agricole alors qu'elles ne bénéficient que d'une protection juridique limitée et n'ont que des droits de propriété également limités⁹. Les femmes qui restent ainsi en arrière quand leur mari ou leurs enfants partent peuvent assumer de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités s'agissant des décisions qui ont des conséquences pour le bien-être social et économique de leur famille. Les migrations peuvent donner aux femmes de nouveaux pouvoirs, mais également les rendre vulnérables à l'exploitation et à la violence¹⁰. Le développement de l'urbanisation a intensifié la concurrence entre zones rurales et zones urbaines pour des ressources rares telles que l'eau¹¹. En Amérique latine, l'accès limité des femmes à l'eau pour le ménage et l'irrigation pénalise la productivité¹².

⁸ PNUD, *Innovative Approaches to Promoting Women's Economic Empowerment*, p. 12.

⁹ Banque mondiale/Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et FIDA, *Gender in Agriculture Sourcebook*, 2008, p. 1.

¹⁰ *Étude mondiale de 2004 sur le rôle des femmes dans le développement : les femmes et les migrations internationales* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.04.IV.4), p. iii et 2.

¹¹ Banque mondiale, FAO et FIDA, op. cit., p. 368.

¹² Soledad Parada, « Rural women in Latin America and their access to economic resources »,

13. L'Étude évaluera dans quelles mesures l'émancipation des femmes a un impact sur les politiques dans divers domaines – agriculture, migration, urbanisation et commerce – afin de déterminer le type de politiques et de programmes qui favorisent la participation des femmes à l'activité économique. Bien que les femmes jouent un rôle majeur dans la production agricole, par exemple, leur contribution n'est pas évaluée à sa juste valeur dans toutes les régions en développement parce qu'il arrive fréquemment que le travail des femmes ne soit pas reconnu ou soit considéré comme faisant partie de leur rôle normal au sein du ménage¹³. Les politiques commerciales qui encouragent les cultures de rapports et accordent la priorité à une croissance fondée sur les exportations profitent généralement aux hommes, qui occupent une place prédominante dans ces activités, et marginalisent davantage encore les femmes¹⁴. Dans certains cas, il peut arriver que les hommes se livrent à des activités agricoles traditionnellement exercées par les femmes lorsque les cultures considérées ont une valeur commerciale¹⁵.

14. Les politiques commerciales peuvent avoir divers effets sur les ressources financières destinées à assurer l'égalité entre les sexes et créer aussi bien des possibilités que des obstacles en fonction de leur impact sur l'emploi, le revenu et les prix. Les échanges peuvent créer des emplois pour les femmes dans les pays qui exportent des biens manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre, mais du chômage si la baisse des prix contraint les entreprises locales à fermer ou à licencier¹⁶. Pour la majorité des femmes pauvres d'Afrique subsaharienne, la diversification en faveur des échanges n'a pas eu d'effets bénéfiques sur la pauvreté¹⁷.

15. L'Étude examinera également la façon dont la gestion des finances publiques peut contribuer à allouer des ressources en faveur de l'émancipation économique des femmes. L'élaboration des budgets aux niveaux local, provincial et de l'État, par exemple, peut avoir un impact à la fois direct et indirect sur l'accès des femmes aux ressources économiques et financières. Du côté des recettes, les systèmes fiscaux peuvent avoir une incidence sur l'accès des femmes au marché du travail en influençant la façon dont les femmes et les hommes répartissent leur temps entre le travail formel, travail informel et travail non rémunéré¹⁸. Du côté des dépenses, des ressources peuvent être consacrées au développement de la capacité productive des femmes et en faveur de l'accès au marché. Étant donné que généralement les femmes restent moins longtemps présentes dans le secteur formel, parce qu'elles

rapport préparé en vue de la consultation d'experts des Nations Unies, 2008.

¹³ *Women 2000 and Beyond: Rural Women in a Changing World: Opportunities and Challenges*, Division de la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales, 2008, p. 9.

¹⁴ Zo Randriamaro, *Gender and Trade: Overview Report* (BRIDGE, Brighton, 2006).

¹⁵ Sarojini Ganju Thakun, « Towards women's economic empowerment – enhancing women's control over economic resources », rapport préparé en vue de la consultation d'experts des Nations Unies, 2008, p. 8.

¹⁶ *1999 World Survey on the Role of Women in Development: Globalization, Gender and Work* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.99.IV.8), p. 12 et 13.

¹⁷ Ann Whitehead, « The gendered impacts of liberalisation policies on African agricultural economies and rural livelihoods », étude réalisée pour la publication de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) sur *l'Égalité entre les sexes : à la recherche de la justice dans un monde inégal* (2005).

¹⁸ Diane Elson, *Budgeting for Women's Rights: Monitoring Government Budgets for Compliance with CEDAW*, UNIFEM, 2006, p. 79 et 80.

s'occupent des enfants et prennent leur retraite plus tôt que les hommes, et que leur salaire est également moins élevé que celui des hommes, elles ne bénéficient pas autant que ces derniers des mesures en matière de sécurité sociale et de bien-être. Par exemple, elles ont généralement des pensions de retraite plus faibles que les hommes¹⁹.

16. L'*Étude mondiale* s'intéressera également à l'aide publique au développement (APD) en tant que mécanisme clef pour l'émancipation économique des femmes. Les ressources de l'APD en faveur des femmes ont principalement été dirigées vers les secteurs sociaux, en particulier la santé et l'éducation, et seule une faible partie a été dirigée vers des secteurs tels que l'agriculture, les infrastructures et la finance²⁰. Outre qu'il est nécessaire d'allouer davantage de fonds au secteur économique, il est essentiel de tenir systématiquement compte de la situation des femmes dans tous les secteurs de l'APD pour accroître l'accès des femmes aux ressources et leur maîtrise de ces ressources.

17. L'examen de l'utilisation des ressources d'origine intérieure et extérieure sera fondé sur les résultats des travaux de la cinquante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme consacrée au financement de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

18. L'*Étude mondiale* mettra l'accent sur l'accès des femmes au marché du travail et à un travail décent. Si les femmes ont depuis ces dernières années davantage de possibilités d'emploi, elles occupent, plus que les hommes, des emplois faiblement productifs, peu payés et vulnérables sans bénéficier d'une protection sociale ni jouir de droits essentiels ou de pouvoir faire entendre leur voix au travail²¹. On constate par ailleurs dans le monde un déplacement des emplois féminins de l'agriculture vers les services : en 2007, 46,3 % des femmes travaillaient dans le secteur des services contre 36,1 % dans l'agriculture qui, 10 ans plus tôt, était le principal employeur des femmes²².

19. L'*Étude mondiale* portera sur l'emploi des femmes, aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel, et sur le travail non rémunéré. Les obstacles auxquels ont à faire face les femmes chefs d'entreprise, tels que les lourdeurs administratives pour la création d'entreprises et un accès limité au capital, seront étudiés. Dans le secteur informel, les femmes sont davantage susceptibles que les hommes de travailler pour leur compte, comme employées de maison ou travailleurs non rémunérés dans les entreprises familiales²³. Si, au niveau mondial, la part des emplois vulnérables – travailleurs familiaux ou travailleurs pour compte propre – est revenue de 56,1 % en 1997 à 51,7 % en 2007, elle reste dominée par les femmes, en particulier dans les régions les plus pauvres du monde²². L'impact potentiel de mesures de protection sociale et juridique sur les femmes qui occupent un emploi informel sera étudié.

¹⁹ Banque mondiale, « Gender-differentiated impacts of pension reform », dans les notes PREM : Genre, no 85, avril 2004, p. 1.

²⁰ Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique, « Analyse de l'aide visant l'égalité hommes-femmes, 2001-2005 », janvier 2007.

²¹ BIT, *Tendances mondiales de l'emploi des femmes*, 2008, p. 1.

²² Ibid., p. 3.

²³ UNIFEM, *Le progrès des femmes à travers le monde en 2005 : les femmes, le travail et la pauvreté*, 2005, p. 44.

20. L'aide aux personnes, qui englobe aussi bien la prise en charge directe et indirecte des personnes et des services tels que ménage et cuisine, contribue au développement des capacités humaines et à la croissance économique²⁴. Les femmes continuent d'être responsables de ces travaux non rémunérés, qui englobent la gestion du foyer, la cuisine, le ménage, la recherche de combustible et de l'eau et les soins aux membres de la famille²⁵. Ces activités limitent leurs possibilités d'avoir un emploi rémunéré, de même que le type, la durée et la localisation de cet emploi, et peut les contraindre de se rabattre sur des emplois vulnérables et informels²⁶. La pandémie de VIH/sida accentue encore le fardeau que fait peser la prise en charge des membres de la famille sur les femmes et les filles, étant donné que ce sont, dans la très grande majorité des cas, elles qui s'occupent des membres de la famille vivant avec le sida²⁷. Pas plus l'emploi dans le secteur informel que le travail non rémunéré ne sont pris en compte dans le produit national brut²⁵. Les politiques d'aide aux familles portent sur les services, l'éducation primaire, la santé, les mesures de protection sociale et les congés parentaux²⁸. La protection sociale – assurance santé, assurance chômage et cotisations de retraite – joue un rôle essentiel en limitant les dépenses de santé des familles et en offrant une assurance contre l'incapacité, le chômage et la perte d'emploi pour les personnes âgées²⁹.

21. *L'Étude mondiale* étudiera la façon dont les politiques, législations et autres mesures peuvent prendre en compte le travail non rémunéré des femmes qui s'occupent des membres de leur famille, notamment en encourageant un juste partage des responsabilités avec les hommes dans la vie publique comme dans la vie privée. À cet égard, elle s'appuiera sur les résultats des travaux de la cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme sur le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les hommes et les femmes, en particulier des soins dispensés dans le contexte du VIH/sida.

22. La contribution du secteur privé au développement de la participation des femmes à la vie économique, que ce soit en leur permettant de progresser hiérarchiquement jusqu'au niveau du conseil d'administration, en élaborant des politiques en faveur de la famille ou en offrant des mesures de protection sociale telles que congés et horaires de travail flexibles, sera également étudiée. Certains employeurs du secteur privé ont adopté des politiques en faveur de la famille et des codes de conduite volontaires qui incorporent des mécanismes de contrôle et de vérification, afin de s'assurer du respect des droits des travailleurs, avec pour conséquence une amélioration générale de la productivité de leur société³⁰.

23. L'accès des femmes à la terre et à d'autres ressources et actifs, par exemple, à l'occasion d'un héritage, par le biais des marchés ou du fait de la législation, sera examiné. La propriété foncière, par exemple, qui constitue une source de revenus, un intrant clef et une garantie pour l'obtention de crédits³¹, a un impact économique direct. S'il y a eu certaines avancées législatives destinées à garantir l'accès des

²⁴ EGM/ESOR/2008/BP.3, rapport préparé par l'UNRISD, p. 5 et 31.

²⁵ Diane Elson, « Gender budget initiative: background paper », Secrétariat du Commonwealth, 1999, p. 4.

²⁶ EGM/ESOR/2008/BP.2, rapport préparé par le BIT.

²⁷ ONUSIDA, FNUAP et UNIFEM, *Women and HIV/AIDS: Confronting the Crisis*, 2004, p. 31.

²⁸ EGM/ESOR/2008/BP.3, op. cit., p. 3 et 4.

²⁹ EGM/ESOR/2008/BP.2, op. cit., p. 13.

³⁰ BIT, *Breaking through the glass ceiling : Women in management: Update 2004*, p. 18.

³¹ PNUD, 2008, op. cit., p. 75.

femmes à la terre et aux actifs, la mise en œuvre des réformes est freinée par des obstacles tels que les stéréotypes, les pratiques socioculturelles et l'absence de volonté politique et de moyens³². La question de l'accès des femmes aux ressources communes et aux biens et services publics sera également traitée. Étant donné que les deux tiers de la population active féminine des pays en développement se trouvent, selon les estimations, dans le secteur agricole³³, une attention particulière sera accordée à l'accès des femmes aux intrants, à la technologie, aux infrastructures et aux services de régularisation agricoles.

24. Les travaux de recherche concernant l'accès des femmes aux services financiers ont principalement porté sur le microfinancement, c'est-à-dire les services bancaires et financiers destinés aux clientes à faible revenu. *L'Étude mondiale* mettra l'accent sur l'accès des femmes à l'ensemble des services financiers – épargne, assurance, envoi de fonds et crédits – essentiels pour qu'elles puissent tirer pleinement parti des opportunités économiques. Aussi bien les effets positifs que négatifs des microcrédits seront examinés, car les travaux de recherche menés dans certains domaines ont suscité un débat au sujet de savoir si l'ensemble des programmes de microcrédits contribuent effectivement à l'émancipation des femmes. Les examens de l'application du programme d'action de Beijing réalisés en 2000 et 2005 ont montré que le microcrédit contribuait dans une certaine mesure à l'émancipation économique des femmes, tout en reconnaissant que la portée de ces programmes était limitée et que les montants concernés étaient peu élevés³⁴. Si les femmes représentent la majorité des clients les plus pauvres des institutions de microcrédit³⁵, les prêts qui leur sont accordés sont généralement moins élevés que ceux accordés aux hommes³⁶. On a montré que l'impact de l'émancipation économique des femmes était limité dans le cas de programmes où la contribution économique des femmes au ménage vient se substituer à celle des hommes et où la charge de travail des femmes augmente³⁷. *L'Étude mondiale* étudiera comment tenir compte de la situation des femmes dans la conception et l'octroi de microfinancements, y compris les programmes de microcrédits, afin de s'assurer qu'ils contribuent effectivement à l'émancipation des femmes.

25. *L'Étude mondiale* portera également sur les questions d'ordre conceptuel et méthodologique liées à la mesure de l'émancipation économique des femmes, afin d'identifier les insuffisances et les défis, contribuer à l'élaboration de politiques et de programmes qui tiennent compte de la situation des femmes et suivre en permanence les progrès réalisés s'agissant de l'émancipation économique des femmes.

³² UN-Habitat, « Policy makers guide to women's land, property and housing rights across the world », 2007.

³³ *Women 2000 and Beyond: Rural Women in a Changing World: Opportunities and Challenges*, Division de la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales de l'ONU.

³⁴ E/CN.6/2000/PC/2 et Corr.2 et 3 et E/CN.6/2005/2 et Corr.1.

³⁵ Sam Daley-Harris, *State of the Microcredit Summit Campaign Report 2005*, p. 24.

³⁶ Susy Cheston et Lisa Kuhn (2002), « Empowering women through microfinance », 2002, étude demandée par la Microcredit Summit Campaign, p. 4.

³⁷ Linda Mayoux, « Microfinance and women's empowerment: rethinking "best practice" », *Development Bulletin*, n° 57, 2002, p. 76.